

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 22 février 2019 modifiant l'arrêté modifié du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020

NOR : TRER1905885A

Publics concernés : exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Objet : l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

Entrée en vigueur : cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

Notice : l'arrêté modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer des installations nouvelles entrantes ;
- supprimer les installations dont les activités ont cessé ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20MW ou en dessous ;
- prévoir des quotas réduits pour des installations ayant connu une réduction significative de capacité ;
- prévoir des quotas diminués pour les cessations partielles et des quotas augmentés pour les installations qui étaient précédemment en situation de cessation partielle et qui ont retrouvé un niveau d'activité suffisant pour justifier d'une augmentation d'allocation de quotas.

Il complète l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié pour prévoir les quotas supplémentaires accordés à des installations qui ont connu une extension significative de capacité.

Références : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>)

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2017/126 du 24 janvier 2017 modifiant la décision 2013/448/UE en ce qui concerne la définition d'un facteur de correction uniforme transsectoriel, conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 février 2019.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le directeur général
de l'énergie et du climat,*
L. MICHEL

ANNEXES

ANNEXE I DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : INSTALLATIONS PRODUISANT EXCLUSIVEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ ET NE RECEVANT PAS DE QUOTA GRATUIT

1. *Suppression d'une installation*

Au tableau de l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes ci-dessous sont supprimées :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR-new-06517753	LINKCITY	LINKCITY data center de Villeteuse
FR-new-06900399	ALBIOMA CARAÏBES	ALBIOMA CARAÏBES

ANNEXE II DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : EXPLOITANTS ET INSTALLATIONS ET MONTANTS DE QUOTAS AFFECTÉS POUR LES ANNÉES 2013 À 2020

1. *Changements d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations*

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR000000000000046	AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION EUROPE	AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION EUROPE
FR-new-07000962	IMERYS ALUMINATE TECHNOLOGIES	Usine de Dunkerque
FR-new-05102147	CRISTAL UNION	Cristal Union – Pulpe Haute Picardie
FR000000000000924	ASCOMETAL LES DUNES	Usine des Dunes
FR-new-05602388	COLAS PROJECTS	COLAS PROJECT TSM 25 n° 3
FR-new-06111198	COLAS PROJECTS	COLAS PROJECT ASTEC 300
FR-new-06306623	COLAS PROJECTS	COLAS PROJECT TSM 25 n° 4
FR000000000000482	ASCOMETAL HAGONDANGE	Usine d'Hagondange
FR000000000000250	SAICA EL	Usine de Nogent sur Seine
FR-new-06209168	COLAS PROJECTS	COLAS PROJECT TSM 25 n° 1
FR-new-06208919	COLAS PROJECTS	COLAS PROJECT TSM 25 n° 2
FR-new-07101932	ALBIOMA SAINT PIERRE	Albioma Saint Pierre
FR000000000000702	X-FAB	X-FAB
FR000000000000753	SOCIETE THERMIQUE DE BONDY	SOCIETE THERMIQUE DE BONDY
FR000000000000765	ENERGIVRY	ENERGIVRY
FR000000000000704	GRAND PARIS SUD ENERGIE POSITIVE	Chaudière urbaine d'EVRY
FR-new-05518409	SYNUTRA FRANCE INTERNATIONAL	SYNUTRA
FR-new-07000683	LIBERTY ALUMINIUM DUNKERQUE	Aluminium Dunkerque SA
FR000000000001005	ALTIFORT FRANCE	Acierie de Saint Saulve

2. Nouveaux entrants

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, sont insérées les lignes suivantes (numéro d'identification, nom de l'exploitant, nom de l'installation et quantité de quotas affectés) :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-03801009	DALKIA	DALKIA Harnes	/	/	/	/	/	/	/	/	/
FR-new-06412416	ENGIE Energie Services (ENGIE Cofely)	Unité de cogénération du site altéo gardanne	-	-	-	-	-	0	0	0	0
FR-new-10013142	DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE - DBI	DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE - DBI	-	-	-	-	0	0	0	0	0
FR-new-06520960	COGESTAR 3	Installation de cogénération - CEA Saclay	/	/	/	/	/	/	/	/	/

3. Cessation d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR000000000000137	MACON ENERGIES SERVICES	Chaufferie de Bioux	20 373	17 018	14 312	12 522	10 787	9 108	-	-	84 120
FR-new-05201630	AGRALIA - Saint Paul les DAX	AGRALIA Lалуque	1 754	1 570	1 390	608	524	-	-	-	5 846

4. Réductions significatives de capacité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-05800571	Vallourec Tubes France	Tuberie de Déville	38 638	37 967	37 288	18 301	4 911	4 815	4 718	4 622	151 260
FR000000000000409	CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	5 187	4 642	4 113	3 600	1 821	1 539	1 266	1 002	23170

5. Cessation partielle d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-05202635	EURALIS CEREALES	EURALIS CEREALES LESCAR	3 037	2 717	2 406	2 106	1 814	766	629	498	13 973
FR-new-05201951	EURALIS CEREALES	EURALIS CEREALES SOLFERINO	1 597	1 429	1 266	1 108	477	403	331	262	6 873
FR000000000000274	SNC Renault (Cléon)	Usine Renault de Cléon	19 076	17 462	8 705	4 213	4 132	4 053	3 972	3 892	65 505

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-05701733	VIVESCIA	VIVESCIA- Site de PRINGY	2 281	2 042	1 809	1 582	682	1 151	237	188	9 972
FR000000000001137	TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN	TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN Lillebonne	159 8-32	157 0-56	154 2-47	151 4-09	148 5-40	122 9-87	120 51-0	118 0-25	1 132 606
FR-new-05209657	Entreprise Malet – Grands Chantiers – PE 17	Entreprise Malet – Grands Chantiers – PE 17	1 459	1 306	2 177	1 904	871	1 385	605	478	10 186

6. Reprise d'un niveau d'activité supérieur suite à une cessation partielle d'activité

L'installation suivante, précédemment en situation de cessation partielle, a vu son niveau d'activité augmenter. Les seuils justifiant d'une augmentation des allocations ayant été atteints, à l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne suivante :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-05805324	BOREALIS CHIMIE SAS	Atelier d'acide nitrique N7	89 428	43 938	43 152	84 716	41 556	40 745	79 849	78 203	501 587

ANNEXE III DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : EXTENSIONS SIGNIFICATIVES DE CAPACITÉ

A l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié, sont insérées les lignes suivantes (identifiant, nom de l'installation et quotas supplémentaires affectés :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR000000000000120	Coopérative ISIGNY Sainte mère	COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	0	0	4 041	9 920	9 738	9 555	9 373	9 191	51 818
FR-new-06600541	SAS PAREFEUILLE PROVENCE	PAREFEUILLE SAS	-	-	-	-	3 476	3 411	3 345	3 280	13 512